



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Impôts et taxes

Question écrite n° 1709

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le Premier ministre de lui indiquer quel était au 1er janvier 1985 pour la France, pour la République fédérale d'Allemagne, pour les Pays-Bas et pour la Grande-Bretagne le rapport du prix de l'essence et celui du gas-oil. Il souhaiterait également qu'il lui indique pour quelle raison en France les automobilistes ayant des véhicules à essence sont, proportionnellement, beaucoup plus pénalisés que dans d'autres pays voisins par rapport aux automobilistes consommant du gas-oil.

Texte de la réponse

Reponse. - Au 1er janvier 1985, le rapport des prix de vente TTC du supercarburant et du gazole s'établissait à 1,36 en France, contre 1,47 aux Pays-Bas, 1,04 en RFA et 1,05 au Royaume-Uni. Le différentiel de prix observé en France entre les deux carburants, tout en dépassant celui relevé en RFA et en Grande-Bretagne, était donc, à cette date, inférieur à celui existant dans d'autres pays de la Communauté économique européenne comparables. Ces écarts de prix étaient dus essentiellement à la différence de taxation du supercarburant dans ces quatre États. En effet, la part de la fiscalité dans le prix de vente du gazole était, au 1er janvier 1985, en France de 60,2 p 100, chiffre relativement proche de ceux constatés au Royaume-Uni (56,1 p 100) et aux Pays-Bas (59,8 p 100). L'existence en France d'un écart de taxation entre le supercarburant et le gazole correspond notamment au souci de tenir compte des caractéristiques propres au marché de ces deux produits et de la qualité des utilisateurs du gazole qui sont constitués à plus de 70 p 100 par des entreprises de transport de personnes et de marchandises (camions, autocars, véhicules utilitaires, taxis). Il faut rappeler que, même si le parc automobile des voitures particulières françaises fonctionnant avec des moteurs diesel a eu tendance à augmenter au cours des dernières années, leur part reste encore très minoritaire, et que l'industrie automobile a consenti d'importants efforts d'investissements dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1709

Rubrique : Pétrole et dérivés

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2337